

> OFFRE D'EMPLOI

- Technicien règlement de Voirie (F/H) – CDD d'un an

INFORMATIONS CLÉS

Réponse avant le :
03/05/2024

Référence :
12170

Direction :
Espaces publics, Voirie et Eclairage
Public

Cadre d'emploi :
Techniciens territoriaux

Lieu de Travail :
Services techniques CAPI
L'Isle d'Abeau (38080)

Horaires :
Temps complet

Spécificités du poste :
Permis B obligatoire
Formations AIPR et
d'Assermentation souhaitées

Où adresser votre candidature :
Rappeler la référence 12170
Par courrier : 17 avenue du Bourg,
38081 L'Isle d'Abeau cedex
Par mail : recrutement@capi38.fr
Joindre obligatoirement : lettre de
motivation et curriculum vitae

CONTEXTE

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère est une intercommunalité constituée de 22 communes, comptant 112 905 habitants. Elle occupe une situation géographique privilégiée (idéalement située à 20 minutes à l'est de Lyon) et dotée d'un excellent niveau d'accessibilité : aéroport, TGV et autoroutes.

C'est un territoire singulier, à taille humaine, où patrimoine urbain, industriel et naturel vivent en parfaite harmonie. Engagée dans le développement durable, la transition énergétique et le respect de l'environnement, la CAPI est un territoire agréable à vivre, avec un tissu économique dynamique et innovant.

Elle assure une large palette de compétences au quotidien : des missions de planification, aménagement et développement (habitat, économie, urbanisme, mobilités, éclairage public, voiries, transition énergétique), mais aussi une offre de services aux habitants : petite enfance, gestion d'équipements sportifs et culturels, lecture publique, eau et assainissement...

Au sein de la CAPI, la direction Voirie, Espaces publics et Eclairage Public gère le patrimoine des voiries communautaires (350 kms), de l'éclairage public (18 500 points lumineux) et des feux tricolores (60 carrefours à feux), en élaborant et mettant en œuvre les programmes de travaux d'investissement annuels et pluriannuels, en coordination étroite avec les communes (4 à 5 millions annuels). Elle pilote les opérations de création ou de grosse réhabilitation des Infrastructures (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre partielle). Elle expertise et suit les projets et aménagements réalisés par SARA (ZAC, ZAE) en vue de leur gestion ultérieure par la CAPI. Elle gère les demandes d'instruction administrative (permissions de voirie, demande d'alignement, DICT....) en application du règlement de voirie communautaire.

Ainsi, rattaché(e) au responsable du pôle Voirie-Ouest, **vous assurerez les missions principales suivantes :**

- > **Règlement de voirie**
Application du règlement de voirie lors de la réalisation de tranchées sur le domaine routier communautaire.
- > **Missions spécifiques**
Contrôle de qualité de remblaiements et de réfections définitives de tranchées

Dans ce cadre, vos activités seront :

Règlement de voirie :

- Assurer la conservation du domaine routier communautaire, par l'application du règlement de voirie, fixant les modalités administratives et techniques, applicables sur les voiries communautaires
- Délivrer et suivre les Accords Techniques Préalables (A.T.P), auprès des occupants de droits
- Assurer sur le terrain, la surveillance des travaux des entreprises intervenantes pour le compte des occupants de droits et veiller à la reconstruction des chaussées conformément aux prescriptions techniques.
- Réaliser les constats d'achèvement de travaux

Missions spécifiques :

- Mener les vérifications de qualité sur les essais de compactage, lors des remblaiements des tranchées, à l'aide d'un pénétromètre de type PANDA.
 - Optimiser les procédures de contrôle des entreprises.
 - Effectuer les contrôles de réfections définitives des chaussées
 - En coordination avec le chargé d'opérations, participer à l'élaboration du plan de coordination semestriel des travaux, par la mise à jour du SIG
 - Participer ponctuellement aux suivis de travaux délégués dans le cadre des aménagements de ZAC à ELEGIA
- Assurer le remplacement durant les congés de l'agent en charge des instructions DT-DICT, imposés par la procédure règlementaire AIPR.

Savoir et savoir-faire :

- Connaissances techniques dans le domaine de la voirie pour la réfection des couches de chaussées, après le remblaiement des tranchées
- Connaissance des spécificités des remblaiements de tranchée selon le guide SETRA
- Connaissance des méthodes de réfection définitives des chaussées
- Connaissance de l'environnement des collectivités territoriales
- Maîtriser les contrôles des opérations de remblaiement de tranchée, pénétromètre PANDA
- Maîtriser les outils informatiques et
- Maîtriser les logiciels spécifiques SIG
- Savoir s'approprier et faire appliquer le règlement de voirie
- Maîtriser les techniques de négociation
- Savoir lire les plans réseaux

Savoir être :

- Savoir produire un travail rapide, fiable et de qualité
- Faire preuve de rigueur et d'organisation
- Savoir gérer les priorités, respecter les délais
- Signaler les difficultés
- Assurer une bonne transmission de l'information
- Savoir s'adapter à la diversité des interlocuteurs potentiels, des concessionnaires et des autres collaborateurs de la Direction VEPEP
- Assertivité
- Sens des initiatives et autonomie

Votre rémunération :

- Rémunération statutaire + RIFSEEP
- **Autres avantages :** RTT+ Chèques-Déjeuner + Épargne chèques vacances + Prime de fin d'année + Comité des œuvres sociales + participation employeur mutuelle et prévoyance sous conditions.

Plus d'information sur www.capi-agglo.fr/la-capi/rh

